

**Délibération n° 43 / 2021****Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt et un, le Quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GIMENEZ Véronique (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), M. MESSINA Gaspard (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. SABLOS Gérard (pouvoir à Mme Danièle LACUBE), Mme TROCHAIN Katia (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation**

*Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel expose au conseil municipal :*

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour permettre 2 avancements de grades à savoir :

- Un poste d'attaché principal
- Un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TOTAL	MOUVEMENTS	TOTAL	Dont TNC
DGS	A	1		1	
Attaché principal	A	0	1	1	
Attaché	A	1		1	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	1	3	
Rédacteur	B	4		4	
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Educateur des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	

Animateur	B	3		3	
Animateur principal 2ème classe	B	1		1	
Animateur principal 1ère classe	B	1		1	
Chef de Service de Police Municipale Principal 1ère classe	B	1		1	
Adjoint administratif	C	8		8	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3		3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3		3	
Adjoint technique	C	6		6	4 TNC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	12		12	2 TNC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	12		12	1 TNC
Agent de maîtrise principal	C	3		3	
Agent spécialisé principal 2ème cl des écoles maternelles	C	1		1	1 TNC
Agent spécialisé principal 1ère cl des écoles maternelles	C	1		1	1 TNC
Adjoint d'animation	C	2		2	1TNC
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1		1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	2		2	1 TNC
Brigadier-chef principal	C	5		5	
Gardien Brigadier de police	C	4		4	
	<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>2</b>	<b>82</b>	<b>11</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des effectifs présenté ci-dessus

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29 (dont 9 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 7 décembre 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN